

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2014 à afficher et à diffuser

CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART

Catégorie A

Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive », domaines d'activité :

- Bois
- Textile
- Papier
- Audiovisuel
- Minéraux et métaux

Postes à pourvoir : 21 au total répartis par concours, par branche professionnelle et par domaine d'activité de la manière suivante :

- concours externe : 1 postes pour :

- la branche professionnelle « Restauration et conservation préventive »,
- domaine d'activité :
 - Papier : 1 poste ;

- concours interne : 20 postes pour :

- la branche professionnelle « Restauration et conservation préventive »,
- domaines d'activité :
 - Bois : 3 postes
 - Textile : 3 postes
 - Papier : 5 postes
 - Audiovisuel : 7 postes
 - Minéraux et métaux : 2 postes

Conditions de candidature :

Concours externe :

- Les candidats doivent être titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la culture.

ou

- Les candidats doivent justifier, dans un domaine professionnel correspondant aux missions du corps de chef de travaux d'art, de travaux et distinctions jugés suffisants par une commission d'équivalence dont la composition est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la culture.

Concours interne :

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année 2014, de quatre années de services en qualité de technicien(ne) d'art.

Inscriptions :

En résumé

Inscription par internet : du 6 octobre 2014, 12 heures, heure de Paris, au 3 novembre 2014, 17 heures, heure de Paris.

Demande d'un dossier d'inscription papier : du 6 octobre 2014 au 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers d'inscription papier : le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de toutes les pièces justificatives (y compris la reconnaissance en tant que travailleur handicapé) et de trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune : le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 6 octobre 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 3 novembre 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :
<http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou interne de chef(fe) de travaux d'art en indiquant la branche professionnelle et le domaine d'activité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, (joindre trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune) :

- au plus tard le 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;

- au plus tard 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;

- au plus tard le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postée hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

Liste des pièces justificatives à fournir :

Les candidats externes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- la copie d'un diplôme de licence, d'un autre titre ou diplôme classé au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la culture ;
- trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune.

Les candidats internes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- une fiche d'état des services, au 1^{er} janvier 2014, justifiant la condition d'ancienneté de 4 années de service en qualité de technicien(ne) d'art ;
- trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune.

A NOTER :

Les personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement d'épreuves devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois, établi spécifiquement pour ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence personnelle ou administrative du candidat peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence personnelle ou administrative. Les frais de consultation des agents du ministère pourront être pris en charge par ce dernier sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription sur le site du ministère de la culture et de la communication, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve écrite d'admissibilité : le 3 février 2015 en région parisienne.

La date de la seconde épreuve d'admissibilité et la date de l'épreuve d'admission seront communiquées ultérieurement aux candidats.

Renseignements : **MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Roger CAMILE

Téléphone : 01 40 15 86 58

Courriel : roger.camile@culture.gouv.fr

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU AU CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SESSION 2014

Eléments à faire parvenir au Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne de chef(fe) de travaux d'art en indiquant la branche professionnelle et le domaine d'activité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, au plus tard le 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous remercie de bien vouloir cocher les cases correspondantes à votre choix :

Concours externe :

Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive » :

Domaine d'activité : papier

Concours interne :

Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive » :

Domaine d'activité : bois

Domaine d'activité : textile

Domaine d'activité : papier

Domaine d'activité : audiovisuel

Domaine d'activité : minéraux et métaux

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale.

¹ Rayer la mention inutile.